

07-09-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 20 H 49, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier.

M. Sylvain Trudel, conseiller, et Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, sont absents.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20h49

412-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Avis de motion – Règlement d'emprunt 429-2021 – Règlement décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du Règlement d'emprunt 416-2021 (réfection du chemin de Saint-Norbert) et de l'annexe A;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La séance ayant été convoquée sur le champ et étant en vidéoconférence, il n'y a aucune question en provenance du public.

413-2021

Avis de motion –
Règlement d'emprunt
429-2021 – Règlement
décrétant la modification
du titre des articles 2, 3 et
4 du Règlement d'emprunt
416-2021 (réfection du
chemin de Saint-Norbert)
et le l'annexe A

Le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 429-2021 décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du Règlement d'emprunt 416-2021 (réfection du chemin de Saint-Norbert) et de l'annexe A.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 429-2021.*

414-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20h50.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/Secrétaire-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».